

"Les problèmes de politique culturelle dans les territoires et villes où existent deux cultures différentes".

La Partie canadienne sera heureuse de donner suite à ce projet de rencontres.

1.7. Traduction et interprétation

1.7.1. Echanges de traducteurs (langues étrangères, domaines techniques et scientifiques), d'interprètes avec la Belgique

Le Secrétariat d'Etat du Canada désirerait réaliser un programme selon lequel un certain nombre de traducteurs, d'interprètes et d'élèves interprètes sont échangés avec ceux de la Belgique afin que chacun des pays puisse prendre connaissance du fonctionnement et des méthodes de travail de l'autre dans ces domaines. Les contacts établis au cours de ces échanges de trois mois devraient lui être très utiles.

L'envoi en Belgique de 2 à 5 personnes serait entièrement à la charge de la Partie canadienne. La préoccupation majeure du Secrétariat d'Etat est d'assurer à ces interprètes et à ces traducteurs l'aptitude de rédiger en français. En contrepartie le Secrétariat d'Etat serait heureux d'accueillir des traducteurs belges.

La Partie belge est extrêmement favorable à ce projet et elle s'engage à prendre les contacts nécessaires afin qu'un tel stage puisse se réaliser. Elle veillera à y associer des professeurs de traduction.

1.7.2. Echanges sur le plan terminologique avec des organismes publics ou privés qui s'intéressent à cette discipline en Belgique

Ce programme vise à échanger: a) des informations sur l'état de la terminologie; b) des données terminologiques proprement dites; c) des normes à caractère terminologique. Au besoin, on pourra envisager l'échange d'experts ou de missions.

La Partie belge précise qu'il n'existe pas de programme en Belgique susceptible de satisfaire à cette demande. Elle s'engage toutefois à se renseigner à ce sujet.

1.8. Bibliothèques

1.8.1. Echanges d'information et éventuels échanges de missions en matière de bibliotechnique et de bibliothéconomie avec la Belgique